

CITÉ DE DORVAL

Le 17 avril 2024

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 15 avril 2024, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général
Madame Karen Loko, Greffière et directrice des affaires juridiques
Me Louiza Sadoun, Greffière adjointe

1 OUVERTURE

CM2404 170

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Pascal Brault propose l'ajout des trois (3) points suivants :

9.1 - Résolution du conseil municipal de Dorval visant à intégrer le site du 12 Dahlia dans le processus du futur plan des parcs et espaces verts de la ville de Dorval

9.2 - Résolution afin de rendre publique le plan directeur des pistes cyclables et des corridors scolaires car ils doivent être intégrés au plan directeur des parcs et bâtiments de loisir et culture de la Cité de Dorval

9.3 - Évaluation historique de l'ensemble du site du 12, avenue Dahlia comme l'exige notre règlement PIIA

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du 15 avril 2024 tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 171

1.2 Période de questions et réceptions des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal.

1. Une résidente de l'avenue Saint-Léon adresse des questions concernant **la réglementation municipale sur le déneigement**.

2. Un résident de l'avenue de l'Église demande un suivi concernant **l'installation des dos d'âne** sur l'avenue Dawson, près de son intersection avec l'avenue Lilas.

3. Un résident de l'avenue Dawson adresse des questions concernant : 1) la **certification LEED** des futurs bâtiments qui seront construits à Dorval; 2) L'application des **normes ISO 14001** dans le cadre des activités de la Cité de Dorval; et 3) le soutien des **programmes fédéraux pour les logements abordables** par la Cité de Dorval.

4. Une résidente du croissant McNicoll adresse des questions concernant : 1) la refonte du **règlement sur les PIIA** et les consultations citoyennes préalables; 2) le **rapport d'audit architectural** du bâtiment au 12 Dahlia; et 3) l'accès à une **correspondance du directeur général**.

(À la demande du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour répondre à la 3^e question de la résidente).

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault, le directeur général et le maire).

5. Une résidente du cercle Handfield adresse des questions concernant : 1) le projet de construction sur le **terrain de Bell** au 200 boulevard Bouchard; 2) le **Champ des Monarques**; et 3) les impacts du **projet de Novartis** sur la circulation.

6. Un résident de l'avenue Neptune adresse des questions concernant : 1) l'évaluation de l'intérêt patrimonial du bâtiment au **12 Dahlia**; 2) la future vocation de **l'annexe du 12 Dahlia**; et 3) l'existence d'un **comité de protection du patrimoine culturel** à Dorval (**Voir autre question au point 13**).

7. Un résident de l'avenue St-Charles adresse des questions concernant : 1) l'octroi du contrat d'installation des **feux de circulation** à l'intersection de l'avenue Martin et du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore; 2) la nomination des **membres du CCU**; 3) l'embauche de **la fille du maire** à la Cité; et 4) la certification LEED de la nouvelle patinoire réfrigérée.

8. Un résident de Vaudreuil-Dorion adresse des questions concernant : 1) sa proposition d'adopter une résolution pour encourager les **actions philanthropiques** au Québec; 2) les actions du Sénat du Canada au sujet des **nanoparticules de noir de carbone**; et 3) les actions de la Cité de Dorval au sujet des **nanoparticules de noir de carbone**.

(À la demande du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour répondre à la 1^{ère} question du résident).

(À la demande du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour indiquer qu'il n'a pas de commentaires sur la 1^{ère} question du résident).

9. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore adresse des questions concernant : 1) la permission des **chiens au parc St-Charles**; 2) la participation citoyenne au sujet des **nouvelles constructions sur l'avenue Martin** et 3) la localisation des futures stations **BIXI** à Dorval.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour donner des informations supplémentaires concernant la 3^e question de la résidente).

10. Une résidente de l'avenue Mousseau-Vermette adresse des questions concernant: 1) le règlement sur le **Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)** et sur le développement du **territoire de Garden Crescent**; 2) la **promotion et le développement économique de la Cité de Dorval**; et 3) le **plan directeur des parcs** et l'aménagement d'un **chemin d'accès** entre le nouveau projet au 200 Bouchard et le parc Dorval.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions concernant la 3^e question de la résidente).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour apporter des précisions concernant la 3^e question de la résidente).

11. Un résident de l'avenue Saint-Louis adresse des questions concernant :
1) l'installation d'un **dos d'âne** temporaire sur l'avenue St-Louis; 2) le temps que le **Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)** passe sur le territoire de Dorval; 3) la destination de l'argent provenant des contraventions données par le SPVM sur le territoire de Dorval; et 4) le **programme d'aide aux athlètes défavorisés** de Dorval.

(Avec l'accord du maire, la conseillère Nicole Duchastel prend la parole pour apporter des précisions concernant la 4^e question du résident).

12. Un architecte basé à Montréal-Ouest adresse une question concernant la demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale du projet au **1850 croissant Herron** prévu à l'ordre du jour.

13. Le résident de l'avenue Neptune adresse une autre question concernant la **consultation publique concernant l'annexe du bâtiment au 12 Dahlia**.

2 APPROBATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

CM2404 172

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 173

2.2 Dépôt du rapport 2023-2024 du Comité sur l'environnement

Le rapport 2023-2024 du Comité sur l'environnement est déposé pour l'information des membres du conseil.

CM2404 174

2.3 Dépôt de la lettre de réponse du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorisant la division du territoire de la Cité en six districts électoraux

La lettre de réponse datée du 27 mars 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorisant la division du territoire de la Cité en six (6) districts électoraux pour les élections de novembre 2025 est déposée aux membres du Conseil.

3 RÈGLEMENTATION

CM2404 175

3.1 Règlement sur la délégation de pouvoirs - Dépôt des rapports de décisions déléguées

Le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 5 mars au 2 avril 2024 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005 est déposé devant le Conseil.

CM2404 176

3.2 Avis de motion - Règlement RCM-60H-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) aux fins d'assurer le développement cohérent et durable du territoire de Garden Crescent

Le conseiller Christopher von Roretz donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement RCM-60H-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) aux fins d'assurer le développement cohérent et durable du territoire de Garden Crescent sera adopté.

CM2404 177

3.3 Adoption du projet de Règlement RCM-60H-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) aux fins d'assurer le développement cohérent et durable du territoire de Garden Crescent

ATTENDU QUE le Règlement RCM-60H-2024 a pour objectif d'établir une procédure afin de permettre un projet de développement qui déroge à la réglementation d'urbanisme applicable en établissant des objectifs et des critères d'évaluation pour les projets situés à l'intérieur des zones assujetties à un PAE;

ATTENDU QUE le territoire visé par le PAE est identifié à la carte 8 de l'annexe B du Règlement RCM-60-PU.2-2023 et qu'il s'agit de la zone H01-07 du Règlement RCM-60A-16-2023;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024, l'avis de motion a été dûment donné;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le projet de Règlement RCM-60H-2024 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) aux fins d'assurer le développement cohérent et durable du territoire de Garden Crescent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 CONTRATS ET ENTENTES

CM2404 178

4.1 Autorisation de signature - Entente relative à la plantation et à l'entretien d'arbres - Projet REM S.E.C

ATTENDU QUE le 3 mai 2017, le gouvernement a pris le décret numéro 458-2017 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à CDPQ Infra inc. relativement à la construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud du projet Réseau express métropolitain (le « REM ») (auparavant Réseau express électrique) sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, modifié par le décret numéro 609-2018 du 16 mai 2018 (collectivement appelés, le « Décret »);

ATTENDU QUE CDPQ Infra inc. a créé Projet REM aux fins de la réalisation et de l'exploitation du REM;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 du Décret, Projet REM doit procéder à la compensation forestière relativement aux arbres abattus en zone permanente dans le cadre de la construction du REM;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (le « MTMD ») est propriétaire du site de plantation situé sur le territoire de la Cité de Dorval et composé des lots 2 691 969 et 2 691 970 du Cadastre du Québec et autorise Projet REM à y planter environ 796 arbres et à assurer leur entretien;

ATTENDU QUE le site de plantation contribuera à l'augmentation de la canopée et à la fourniture des services écosystémiques;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval effectue la tonte de gazon et l'entretien de la mosaïque sur le site de plantation;

ATTENDU QUE Projet REM s'engage à réaliser les travaux de plantation et d'entretien de ces arbres conformément aux modalités prévues à l'entente;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval s'engage à continuer l'entretien et la tonte de gazon dans le site de plantation et à ne pas nuire à la conservation des arbres plantés dans le site de plantation;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, l'entente relative à la plantation et à l'entretien d'arbres entre Projet REM S.E.C. et la Cité de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 179

4.2 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à l'entretien des plateaux sportifs (TP2024-14) - Techniparc

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public TP2024-14 relatif à l'entretien des plateaux sportifs pour l'année 2024 avec deux années de renouvellement d'une année chacune, la Section des ressources matérielles a reçu une seule soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au seul soumissionnaire conforme, soit la société Techniparc (9032-2454 Québec inc.), le contrat TP2024-14 pour l'entretien des plateaux sportifs pour l'année 2024, au montant soumissionné de 65 014,65 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 7 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 53 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 180

4.3 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à l'acquisition d'un système de géolocalisation (GPS) et de gestion de flotte de véhicules (TP2024-31) - Telus Communications inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public TP2024-31 relatif à l'acquisition d'un système de géolocalisation (GPS) et de gestion de flotte de véhicules, la Division des ressources matérielles a reçu une seule soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au seul soumissionnaire conforme, soit la société Telus communications inc., le contrat TP2024-31 relatif à la fourniture d'un système de géolocalisation (GPS) et de gestion de flotte de véhicules, au montant global de 168 175,05 \$ TTC, pour une durée de trois (3) années avec deux options de renouvellement d'une année chacune, conformément à sa soumission ouverte le 3 avril 2024;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02 320 10 730 et 02 701 54 730.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 181

4.4 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable 2024 (IM2024-02) - Foraction inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public IM2024-02 relatif à la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable pour l'année 2024, la Section des ressources matérielles a reçu deux (2) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Foraction inc., le contrat IM2024-02 pour la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable 2024, au montant global de 1 593 000,00 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 20 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 050 10 000, projet 2024-02, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 182

4.5 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à la réhabilitation structurale de conduites d'égouts 2024 (IM2024-03) - CGI Environnement inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public IM2024-03 relatif à la réhabilitation structurale de conduites d'égouts pour l'année 2024, la Section des ressources matérielles a reçu quatre (4) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société CGI Environnement inc., le contrat IM2024-03 relatif à la réhabilitation structurale de conduites d'égouts 2024, au montant global de 636 600,00 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 4 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 050 20 000, projet 2024-03, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 183

4.6 Adjudication de contrat – Appel d'offres public relatif à une étude géo-environnementale du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore (IM2023-24geo1) - Géninovation

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2310 439 adoptée le 23 octobre 2023, le Conseil a octroyé à la société Stantec Experts-conseils ltée, un contrat IM2023-24 de conception et de surveillance dans le cadre du projet de la revitalisation du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore entre les avenues Dorval et Saint-Charles;

ATTENDU QU'afin de pouvoir définir les caractéristiques des sols et des eaux souterraines en place pour ensuite procéder aux différents calculs et recommandations qui en découlent, la Section des ressources matérielles a lancé l'appel d'offres public IM2023-24geo1 pour une étude géo-environnementale du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 22 mars 2024, six (6) soumissions conformes ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la société Géninovation, le contrat IM2023-24geo1 pour effectuer une étude géo-environnementale dans le cadre du projet de revitalisation du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore entre les avenues Dorval et Saint-Charles, pour un montant global de 119 178,20 \$ TTC, le tout selon les termes et conditions de sa soumission;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 90 000, projet 2020-19, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 184

4.7 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif aux travaux de déviation de conduites pluviales sur les avenues Dawson et Roy, phase 2 (IM2024-09) - Les Entreprises J.Piccioni inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public IM2024-09 relatif aux travaux de déviation de conduites pluviales sur les avenues Dawson et Roy, la Division des ressources matérielles a reçu onze (11) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J.Piccioni inc., le contrat IM2024-09 relatif aux travaux de déviation de conduites pluviales sur les avenues Dawson et Roy, phase 2, au montant global de 395 111,59 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 25 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 050 20 000, projet 2020-02, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 185

4.8 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à la fourniture de camions électriques (TP2023-24) - La Compagnie Électrique Lion inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public TP 2023-24 pour la fourniture et la livraison en trois (3) lots, de deux camions électriques avec benne basculante et d'un camion électrique pour le Service des travaux publics, la Division des ressources matérielles a reçu une seule soumission conforme;

ATTENDU QUE suivant l'analyse de la soumission de La Compagnie Électrique Lion inc., seul le lot 2 pour un camion électrique porteur multifonction de classe 5 avec benne basculante est jugé conforme et correspond aux exigences techniques;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au seul soumissionnaire conforme, soit La Compagnie Électrique Lion inc, le contrat TP2023-24 pour la fourniture et la livraison d'un camion électrique porteur multifonction de classe 5 avec benne basculante, au montant global de 226 336,37 \$ TTC, incluant une garantie de base de 160 000 km ou 12 mois, conformément à sa soumission ouverte du 13 février 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 14 000, projet 2024-53, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 186

4.9 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour le diagnostic du réseau de distribution d'eau par l'inspection et l'analyse des poteaux d'incendie 2024 (IM2024-10) - Simo Management inc.

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation écrite IM2024-10 pour le diagnostic du réseau de distribution d'eau par l'inspection et l'analyse des poteaux d'incendie 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Simo Management inc., le contrat IM2024-10 pour procéder au diagnostic du réseau de distribution d'eau par l'inspection et l'analyse des poteaux d'incendie pour l'année 2024, au montant global de 27 019,45 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 26 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 320 25 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 187

4.10 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour l'achat d'un balai tasseur pour tracteur à trottoir (TP2024-08) - J. René Lafond inc.

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation écrite TP2024-08 pour l'achat d'un balai tasseur pour tracteur à trottoir;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société J. René Lafond inc., le contrat TP2024-08 relatif à l'acquisition d'un balai tasseur pour tracteur à trottoir, avec réservoir d'eau de marque Eddynet, modèle PHC24-05, année 2024, au montant global de 30 985,76 \$ TTC, incluant une garantie prolongée de vingt-quatre (24) mois, conformément à sa soumission ouverte le 1^{er} mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 16 000, projet 2024-37, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 188

4.11 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture et l'installation de balançoires au parc Ballantyne (LC2024-03) - Équipements récréatifs Jambette inc.

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation écrite LC2024-03 pour la fourniture et l'installation de balançoires au parc Ballantyne;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Équipements récréatifs Jambette inc., le contrat LC2024-03 relatif à la fourniture et l'installation de balançoires au parc Ballantyne, au montant global de 43 299,59 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 26 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2024-30, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 189

4.12 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite relatif à la location de toilettes portatives pour les parcs et événements annuels pour la saison 2024-2025 (LC2024-05) - Sanibert inc.

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite LC2024-05 pour la location de toilettes portatives pour les parcs et les événements annuels de la Cité de Dorval entre le 1^{er} mai 2024 et le 30 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au seul soumissionnaire conforme, soit la société Sanibert inc., le contrat de location de toilettes portatives pour les parcs et événements annuels pour la saison 2024-2025, au montant global de 33 955,73 \$ TTC, incluant une contingence de 10 %, conformément à sa soumission ouverte le 2 avril 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 53 516.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 190

4.13 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite relatif à la fourniture de produits chimiques pour les piscines municipales 2024 - Aquatechno inc.

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture de produits chimiques secs pour le traitement de l'eau des piscines Surrey et Walters et pour deux bassins intérieurs au complexe aquatique et sportif Dorval pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Aquatechno inc., le contrat relatif à la fourniture de produits chimiques secs pour deux piscines municipales extérieures et deux bassins intérieurs pour l'année 2024, au montant global de 61 304,67 \$ TTC incluant une contingence de 6 898,50 \$ TTC, pour 2024;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02 701 41 635 (44 %) et 02 701 44 635 (56%).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 191

4.14 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite relatif à des services en gestion contractuelle et rédaction et coordination d'appel d'offres (RM2024-01) - TELCEL INC.

ATTENDU QUE les services professionnels d'une entreprise ayant de l'expérience dans la gestion contractuelle en milieu municipal et dans la rédaction de documents d'appels d'offres sont requis pour répondre aux besoins de la Division des ressources matérielles;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation RM2024-01 pour la fourniture de services de gestion contractuelle et de rédaction de documents d'appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société TELCEL INC., le contrat RM2024-01 relatif à la fourniture de services en gestion contractuelle et rédaction et coordination d'appel d'offres, au montant total de 35 423,80 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 1^{er} mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 320 22 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 192

4.15 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour la refonte du site Internet de la Cité de Dorval (COM2024-02) - Blanko Agence numérique

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite COM2024-02 pour la refonte du site Internet de la Cité de Dorval;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Blanko Agence numérique, le contrat COM2024-02 relatif à la refonte du site Internet de la Cité de Dorval, au montant total de 49 968,14 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 27 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 190 05 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 193

4.16 Octroi de contrat de gré à gré - Promotion et développement économique de la Cité de Dorval - Magazine Québec Entreprise inc.

ATTENDU QUE la Cité de Dorval désire accroître sa visibilité dans le milieu économique et que la refonte du site Internet est une belle opportunité afin de développer davantage cet aspect;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER l'offre de services de Magazine Québec Entreprise inc. pour la rédaction, la conception et la parution de quatre (4) pages sur le portrait économique de la Cité de Dorval, au montant de 9 142,50 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 190 05 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 194

4.17 Octroi de contrat de gré à gré - Mise en service des contrôleurs des piscines extérieures et du CASD et remplacement de pièces 2024-2025-2026 - AESL Instrumentation Inc.

ATTENDU QUE selon l'article 30 e) du Règlement RCM-89-2022 sur la gestion contractuelle, le conseil peut autoriser un contrat de gré à gré sans sollicitation d'offres

pour des motifs visant les meilleurs intérêts de la Cité dans une perspective globale, lorsque le degré d'expertise du fournisseur dans le domaine visé et/ou sa capacité et sa disponibilité pour exécuter le contrat dans les délais requis sont d'importance majeure pour assurer l'efficience et l'efficacité des opérations de la Cité;

ATTENDU QUE la société AESL Instrumentation inc. est le fournisseur unique des produits et équipements utilisés dans les centres aquatiques de la Cité;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics souhaite confier à la société AESL Instrumentation inc., le contrat pour la mise en service et l'opération des contrôleurs des piscines extérieures et du complexe aquatique et sportif de Dorval (CASD), ainsi que le remplacement de pièces et équipements pour les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU QUE le contrat inclut la mise en marche de onze (11) contrôleurs, des vérifications hebdomadaires des contrôleurs et des vérifications des commandes aux pompes doseuses pour une durée de dix (10) semaines et de douze (12) mois pour les bassins du CASD;

ATTENDU QUE des frais de main-d'œuvre et de changement de certaines pièces d'équipements sont prévus en 2024, 2025 et 2026;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à la société AESL Instrumentation inc., un contrat pour la mise en service et l'opération des contrôleurs des piscines extérieures et du CASD ainsi que pour le remplacement de pièces et des équipements pour les années 2024-2025-2026, au montant de 127 418,67 \$ TTC incluant une contingence de 17 250,00 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 41 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 195

4.18 Octroi de mandat - Recrutement au poste permanent de gestionnaire infrastructures aquatiques et qualité de l'eau de baignade - La Tête chercheuse

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la société spécialisée en recrutement « La Tête chercheuse » afin de combler le poste permanent de gestionnaire infrastructures aquatiques et qualité de l'eau de baignade, pour un montant total ne dépassant pas 25 000,00 \$ TTC, conformément à leur présentation de services;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 160 00 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 196

4.19 Demandes de prix - Octroi de contrat - Location d'équipements de sonorisation et d'éclairage pour les spectacles de la Fête nationale et la fête du Canada 2024 - Chris Blais

ATTENDU QUE la Cité de Dorval offre une programmation spéciale lors de la Fête nationale et la fête du Canada au parc du Millénaire;

ATTENDU QUE suite à des demandes informelles de prix pour la location d'équipements de sonorisation et d'éclairage pour les spectacles de la Fête nationale et la fête du Canada au parc du Millénaire, trois (3) sociétés ont fourni des prix;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER au fournisseur Chris Blais, ayant soumis le meilleur prix, le contrat relatif à la location d'équipements de sonorisation et d'éclairage pour les spectacles de la Fête nationale et la fête du Canada 2024, pour un montant total de 24 094,16 \$ TTC, conformément à ses soumissions du 20 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 70 450.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 197

4.20 Demandes de prix - Octroi de contrat - Échantillonnages d'eau de baignade des deux piscines extérieures et du CASD 2024 - Aqualiteck inc.

ATTENDU QUE suite à des demandes de prix pour des services d'échantillonnages d'eau de baignade des deux piscines extérieures et du complexe aquatique et sportif de Dorval (CASD) pour l'année 2024, deux (2) sociétés ont fourni des prix;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à la société Aqualiteck inc., ayant soumis le meilleur prix, le contrat pour les services d'échantillonnages d'eau de baignade des piscines municipales, au montant global de 28 887,47 \$ TTC, pour l'année 2024, conformément à sa soumission du 25 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02 701 41 534 et 02 701 44 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 198

4.21 Demandes de prix - Octroi de contrat - Fourniture et livraison sur demande de chlore liquide pour les piscines municipales pour la saison 2024 - UBA

ATTENDU QUE la Cité de Dorval doit faire l'achat de 50 000 litres de chlore liquide pour le traitement de l'eau des piscines municipales pour la saison 2024;

ATTENDU QUE suite à des demandes de prix sur invitation écrite, deux (2) sociétés ont fourni des prix;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à la société UBA, ayant soumis le meilleur prix, le contrat relatif à la fourniture et à la livraison de chlore liquide pour les piscines municipales, au montant global de 70 134,75 \$ TTC, incluant une contingence pour l'année 2024, conformément à sa soumission du 27 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02 701 41 635 et 02 701 44 635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 199

4.22 Demandes de prix - Octroi de contrat - Fourniture et installation de poutres articulées pour les rétro excavatrices nos 71 et 77 - Longus Équipement inc.

ATTENDU QUE l'achat de poutres articulées pour les rétro excavatrices nos 71 et 77 permettrait aux opérateurs de manipuler plus précisément la machinerie dans l'exécution de leurs tâches;

ATTENDU QUE suite à des demandes informelles de prix pour la fourniture et l'installation de deux (2) poutres hydrauliques pour les rétro excavatrices nos 71 et 77, trois (3) sociétés ont fourni des prix;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à la société Longus Équipement inc., ayant soumis le meilleur prix, le contrat relatif à la fourniture et l'installation de deux (2) poutres articulées pour les rétro excavatrices nos 71 et 77, au montant global de 31 618,13 \$ TTC, conformément à ses soumissions du 16 février et du 26 mars 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 16 000, projet 2024-38, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 200

4.23 Renouvellement de contrat 2024 - Appel d'offres public pour la fourniture de licences Microsoft 365 (TI2021-03) - Informatique Amerix, Corporation Amerix Inc.

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2106 229 adoptée le 21 juin 2021, le Conseil a adjugé à la société Informatique Amerix Corporation Amerix Inc., le contrat TI2021-03 pour la fourniture de licences Microsoft 365, au montant de 48 417,54 \$ TTC pour une période d'un an, incluant quatre options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QUE l'abonnement à Microsoft 365 doit être renouvelé chaque année afin de permettre l'utilisation du service de messagerie Microsoft et des produits Microsoft Office et qu'il y a lieu d'exercer la troisième option de renouvellement;

ATTENDU QUE des ajustements pourraient être requis en cours d'année en fonction du nombre d'utilisateurs ou du niveau d'utilisation des logiciels pour répondre aux besoins de la Cité de Dorval;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER, pour la troisième année d'option, le contrat TI2021-03 adjudgé à la société Informatique Amerix, Corporation Amerix Inc., pour la fourniture de licences Microsoft 365 pour 2024-2025, incluant les différents lots du manufacturier Microsoft, au montant de 48 417,54 \$ TTC, tel que détaillé dans sa soumission ouverte le 1^{er} juin 2021;

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ pour couvrir les ajustements du nombre d'utilisateurs qui pourraient être requis en cours de contrat pour une enveloppe totale de 53 417,54 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 130 50 730.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 FINANCE ET ADMINISTRATION

CM2404 201

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Conformément à l'article 7.4 du Règlement RCM-30-2009 en matière de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des dépenses autorisées du 1^{er} au 31 mars 2024 est déposée au Conseil.

CM2404 202

5.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2023

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 sont déposés au Conseil.

CM2404 203

5.3 Autorisation de dépenses - Paiement de diverses réclamations

ATTENDU QUE le Service des affaires juridiques et du greffe a procédé à l'analyse de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière adjointe pour la période du 5 mars au 2 avril 2024 et totalisant 452,72 \$ non taxable et 8 623,13 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02 190 00 995 (452,72 \$) et 01 271 00 001 (8 623,13 \$ TTC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 204

5.4 Affectation à la réserve pour élections municipales

ATTENDU QUE selon l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE selon l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

ATTENDU QU'une affectation annuelle équivalente au quart de la dépense prévue pour les prochaines élections doit être effectuée;

ATTENDU QUE le coût des élections générales de novembre 2025 est évalué à 250 000 \$, soit 62 500 \$ annuellement;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'affectation d'une somme de 62 500 \$ à la réserve pour élections municipales, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 205

5.5 Affectation annuelle des revenus des panneaux publicitaires au Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval

ATTENDU QUE par résolution CM2003 109 adoptée le 16 mars 2020, le Conseil a créé le Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval;

ATTENDU QUE l'affectation annuelle des fonds provenant des revenus de location des panneaux publicitaires doit se faire l'année suivant celle où le revenu a été reçu;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a perçu des revenus d'un montant total de 221 024,07 \$ en 2023 provenant de la location des panneaux publicitaires;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'affectation d'une somme de 221 024,07 \$ au Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval, provenant de l'excédent de fonctionnements non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 206

5.6 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER une aide financière aux organismes suivants :

- Strathmore Scouting au montant de 3 600 \$ à imputer au poste budgétaire 02 190 00 996;
- Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île (WIBF) au montant de 500 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310;
- Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé (CEAJS) au montant de 250 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 00 996;
- Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore au montant de 3 600 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310;
- Club philatélique inc. au montant de 300 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 207

5.7 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Année 2024

ATTENDU QUE la Cité de Dorval souhaite renouveler pour l'année 2024 son adhésion à titre de membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE la Cité désire continuer à bénéficier du service de Carrefour du capital humain offert par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER l'adhésion à l'UMQ ainsi que le service de carrefour du capital humain au montant de 26 076,33 \$ TTC pour l'année 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 208

5.8 Approbation des recommandations du groupe de travail sur la circulation - Procès-verbaux du 29 février 2024 et du 4 avril 2024

ATTENDU QUE le groupe de travail sur la circulation a tenu des rencontres le 29 février 2024 et le 4 avril 2024 afin d'étudier des demandes relatives à la circulation et à la signalisation routière;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les recommandations apparaissant au procès-verbal du 29 février 2024, à savoir :

- Traverse piétonnière intersection Mimosa et Bord-du-Lac

Ajout d'une nouvelle traverse piétonnière non protégée incluant un équipement clignotant et solaire à l'intersection Mimosa et Bord-du-Lac du côté est en direction nord-sud

- Signalisation intersection Mousseau-Vermette et de l'Académie sur le boulevard Bouchard

Installation d'une signalisation indiquant aux automobilistes d'éviter d'être immobile au marquage hachuré aux abords des intersections Mousseau-Vermette et de l'Académie sur le boulevard Bouchard

- Traverse piétonnière intersection Dumont et Fénélon

Ajout d'une nouvelle traverse piétonnière protégée à l'intersection Dumont et Fénélon du côté nord en direction est-ouest

- Équipement clignotant et solaire

Installation d'équipement clignotant et solaire aux quatre (4) traverses piétonnières existantes ci-dessous :

1. Intersection Mimosa et Bord-du-Lac, côté est, nord-sud
2. Intersection Carson et Meredith, côté ouest, nord-sud
3. Intersection Bord-du-Lac et St-Louis, côté ouest, nord-sud
4. Intersection Bord-du-Lac et Canary, côté est, nord-sud

D'APPROUVER les recommandations apparaissant au procès-verbal du 4 avril 2024, à savoir :

- Panneaux « Arrêt » intersection Dawson-Lilas

Installation des panneaux « Arrêt » sur chacune des approches à l'intersection Lilas et Dawson

- Dos d'âne Dawson

Installation de deux (2) dos d'âne allongés temporaires sur Dawson entre Dahlia et Lilas

- Dos d'âne Strathmore

Installation d'un dos d'âne allongé temporaire entre le 332 et le 340 Strathmore, conditionnellement à ce que le résultat du sondage démontre l'approbation au projet par au moins 80% des résidences

- Signalisation de stationnement cul-de-sac Lepage

Installation d'une signalisation de stationnement règlementé au cul-de-sac Lepage aux endroits stratégiques permettant les divers collectes et entretien

- Dos d'âne St-Louis

Installation d'un dos d'âne allongé temporaire entre le 247 et le 251 St-Louis

- Dos d'âne Oakville

Installation d'un dos d'âne allongé temporaire sur Oakville, entre Herron et Stream, conditionnellement à ce que le résultat du sondage démontre l'approbation au projet par au moins 80% des résidences

- Bollard Oriole

Installation d'un bollard additionnel en face du 630 Oriole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 URBANISME

CM2404 209

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 25 mars 2024

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mars 2024 est déposé aux membres du conseil.

CM2404 210

6.2 Dépôt du procès-verbal du comité d'étude des demandes de démolition du 13 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 du comité d'étude des demandes de démolition pour l'immeuble suivant est déposé aux membres du conseil :

- 161-163, avenue Lepage, cadastre 1 521 680.

CM2404 211

6.3 Dépôt du rapport comparatif et de la liste des permis et certificats émis – Mars 2024

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil :

- Liste des permis et certificats généraux émis pour le mois de mars 2024;
 - Rapport comparatif progressif des permis et certificats émis pour les mois de mars de 2023 et 2024.
-

CM2404 212

6.4 Demande de dérogation mineure DM-2024-0009 - 304, cercle Berkeley

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2024-0009 au Règlement de zonage RCM-60A-2015 relative à l'immeuble situé au 304, cercle Berkeley;

ATTENDU QU'afin de régulariser l'empiètement dans la marge arrière d'une habitation unifamiliale existante, la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la marge arrière de 7,60 mètres à 6,61 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 7 du procès-verbal du 25 mars 2024, recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2024-0009 relative à l'immeuble situé au 304, cercle Berkeley, afin d'autoriser la réduction de la marge arrière de 7,6 mètres à 6,61 mètres, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 213

6.5 Demande de dérogation mineure DM-2023-0027 – 235, avenue Dorval

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2023-0027 au Règlement de zonage RCM-60A-2015 relative à l'immeuble situé au 235, avenue Dorval;

ATTENDU QU'afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte commercial et résidentiel, la demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- la réduction du recul des limites de terrain d'un stationnement souterrain de 1,5 mètre à 0 mètre côté sud et ouest et 0,91 mètre côté nord et est;
- la réduction de la marge latérale sud de 3 mètres à 1,154 mètre.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 1 du procès-verbal du 26 février 2024 recommande à l'unanimité au conseil de refuser la demande de dérogation mineure DM-2023-0027 telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2023-0027 relative à l'immeuble situé au 235, avenue Dorval, visant à réduire la marge latérale sud et le recul des limites de terrain d'un stationnement souterrain, pour permettre la construction d'un bâtiment mixte commercial et résidentiel, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 214

6.6 Demandes d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale - 235, avenue Dorval (PIIA-2023-0027) - 76, avenue Martin (PIIA-2024-0003) - 80 et 82, avenue Martin (PIIA-2024-0004) - 88, avenue Martin (PIIA-2024-0005) - 1850, croissant Herron (PIIA-2024-0007) - 20, place Kathleen-Laing (PIIA-2024-0011) - 28, place Kathleen-Laing (PIIA-2023-0048)

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du premier alinéa de l'article 22 du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la réception de l'avis du CCU, le Conseil approuve les plans par résolution si, de l'avis de ce dernier, ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouvent dans le cas contraire;

ATTENDU la demande de PIIA-2023-0027 concernant la propriété située au 235, avenue Dorval visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte commercial et résidentiel;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0003 concernant la propriété située au 76, avenue Martin visant à autoriser la construction d'une habitation trifamiliale isolée;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0004 concernant la propriété située au 80 et 82, avenue Martin visant à autoriser la construction d'une habitation trifamiliale isolée;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0005 concernant la propriété située au 88, avenue Martin visant à autoriser la construction d'une habitation trifamiliale isolée;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0007 concernant la propriété située au 1850, croissant Herron visant à autoriser un projet d'agrandissement;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0011 concernant la propriété située au 20, place Kathleen-Laing visant à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU la demande de PIIA-2023-0048 concernant la propriété située au 28, place Kathleen-Laing visant à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes lors de ses réunions du 26 février 2024 et du 25 mars 2024 et que le Conseil a pris connaissance de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les plans et les documents associés aux projets suivants :

- PIIA-2023-0027 - Projet de construction d'un bâtiment mixte commercial et résidentiel au 235, avenue Dorval;
- PIIA-2024-0007 - Projet d'agrandissement au 1850, croissant Herron;
- PIIA-2024-0011 - Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée au 20, place Kathleen-Laing;
- PIIA-2023-0048 - Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée au 28, place Kathleen-Laing.

Et

DE DÉSAPPROUVER pour les raisons énoncées aux procès-verbaux du CCU des 26 février et 25 mars 2024, les plans et les documents associés aux projets suivants :

- PIIA-2024-0003 - Projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée au 76, avenue Martin;
- PIIA-2024-0004 - Projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée au 80 et 82, avenue Martin;
- PIIA-2024-0005 - Projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée au 88, avenue Martin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 DIVERS PROJETS

CM2404 215

7.1 Engagement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

CONSIDÉRANT QUE la Cité de Dorval reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Cité de Dorval a pris connaissance du Guide d'élaboration d'un plan de gestion d'actifs municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

QUE la Cité de Dorval s'engage à élaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

DE TRANSMETTRE au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 juillet 2024 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 216

7.2 Résolution d'intention relativement au bâtiment municipal localisé au 12 avenue Dahlia

ATTENDU QUE suite au mandat octroyé pour un audit architectural et structural du bâtiment localisé au 12 avenue Dahlia, les membres du conseil ont pris connaissance des conclusions dudit rapport en collaboration avec le Service du génie de la Cité;

ATTENDU QUE la partie originale du bâtiment construite en 1803 et connue comme "Résidence Quatre vents" incluant l'ajout de 1874, présente pour la Cité de Dorval, des caractéristiques architecturales importantes à préserver;

ATTENDU QUE pour bonifier la structure de la section patrimoniale et garantir la conformité aux normes actuelles en matière d'efficacité énergétique, d'accessibilité et autres normes en vigueur, des travaux seront requis;

ATTENDU QUE l'annexe du bâtiment construite en 1965 ne répond pas aux exigences du Code de construction du Québec 2010, notamment en matière de protection incendie, d'isolation thermique, et de protection des individus;

ATTENDU QU'en raison des coûts significatifs d'opération et d'entretien qui seraient engendrés par sa structure non conforme, la démolition de l'annexe est préférable;

EN CONSÉQUENCE

QUE les membres du conseil prennent acte des conclusions du rapport d'audit architectural et structural préparé par la firme Design NFA Inc.;

QUE ledit rapport soit rendu public le 16 avril 2024 pour l'information de l'ensemble des citoyens de Dorval;

QUE le conseil confirme, par la présente résolution, son accord à ce que les démarches requises soient planifiées pour assurer la démolition sécuritaire de l'annexe construite en 1965, la conservation de la partie originale du bâtiment incluant la chapelle et l'aménagement du site qui sera libéré suivant la démolition de l'annexe.

Le conseiller Pascal Brault demande la parole pour soumettre des commentaires et demander une proposition d'amendement à la proposition principale.

Après échanges de part et d'autre, le maire autorise la proposition d'amendement et demande au conseiller Pascal Brault de transmettre sa proposition à la greffière.

Sur demande du maire, le conseiller Pascal Brault fait lecture de sa proposition d'amendement :

« Cet amendement met l'accent sur la prudence et la nécessité de préserver le patrimoine en s'assurant que toutes les actions futures sont basées sur des données historiques complètes.

Considérant l'absence d'une évaluation historique complète pour le bâtiment situé au 12 avenue Dahlia,

Considérant la nécessité de préserver notre patrimoine architectural et de prendre des décisions éclairées basées sur une compréhension approfondie des valeurs historiques et architecturales du site, conformément à notre règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement RCM 60c-2015

1° Critères additionnels : grande propriété à caractère institutionnel : 100, boulevard Bouchard et 12, avenue Dahlia :

a) Dans le cas d'un projet d'implantation d'une nouvelle occupation, impliquant la modification ou la démolition d'un bâtiment ou d'un élément végétal de valeur patrimoniale sur cette propriété, le requérant doit démontrer, suite à une évaluation de l'intérêt patrimonial, que le changement proposé se limite aux parties qui ont le moins de valeur, constitue une amélioration au caractère global du site et est obligatoire en raison de l'impossibilité :

i° D'établir la nouvelle occupation proposée sans modification, après avoir déposé une étude exhaustive des configurations possibles de mise en œuvre de cet usage dans le bâtiment ;

ii° De réviser ou de redistribuer le programme préliminaire du demandeur pour l'adapter pleinement à ce bien ;

iii° De trouver une autre occupation alternative plus appropriée.

b) Aucune opération cadastrale n'est permise sur ces propriétés à moins qu'il ne s'agisse d'un morcellement rendu nécessaire pour préserver le caractère du lieu ou pour en améliorer l'utilité fonctionnelle. Dans cette optique, on démontrera que le ou les lots constitués ne sont pas destinés à un autre usage principal et que l'intégrité du site n'est pas menacée par cette opération cadastrale.

Il est proposé de reporter la résolution à une séance ultérieure et

Il est résolu que :

1. **Une évaluation historique complète** soit réalisée par une firme spécialisée en patrimoine architectural, indépendante de celle ayant effectué l'audit initial.
2. **Les résultats de cette évaluation** soient présentés au conseil municipal et rendus publics pour permettre une discussion informée sur les futures démarches relatives au site.
3. **Aucune démolition ou rénovation majeure** ne soit entreprise avant l'approbation formelle du conseil municipal après examen de l'évaluation historique.

Amendment proposed by Pascal Brault, District 2 Councillor

This amendment emphasizes caution and the need to preserve heritage by ensuring that all future actions are based on complete historical data.

Considering the absence of a complete historical assessment for the building located at 12 avenue Dahlia, and

Considering the need to preserve our architectural heritage and make informed decisions based on a thorough understanding of the site's historical and architectural values, in accordance with our Site Planning and Architectural Integration Program (SPAIP) bylaw, bylaw RCM 60c-2015 ;

Additional criteria: large property of an institutional character: 100 Bouchard Boulevard and 12 Dahlia Avenue:

- In the case of a project implementation by a new occupancy, involving modification or demolition of a building or plant element of heritage value on said property, the applicant must demonstrate, following an assessment of heritage interest, that the proposed change is restricted to parts which have the least value, is an improvement to the overall character of the site and is mandatory because of the impossibility:
 - To establish the proposed new occupancy without modification, after filing an exhaustive study of possible configurations of implementation of this usage in the building;
 - To revise or otherwise redistribute the applicant's preliminary program to fully adapt the program to this property;
 - To find another more suitable alternative occupation.

No cadastral operation is permitted on these properties unless it is a parcelling made necessary in order to preserve the character of the place or for improving its functional utility. With this in mind, we shall demonstrate that constituted lot or lots are not intended for another principal use and that site integrity is not threatened by this cadastral operation

It is proposed to postpone the resolution to a later meeting and

Resolved that:

1. ***A full historical assessment*** be carried out by a firm specializing in architectural heritage, independent of the firm that carried out the initial audit.
2. ***The results of this evaluation*** be presented to the municipal council and made public to allow an informed discussion on future approaches to the site.
3. ***No demolition or major renovation*** be undertaken prior to formal approval by the municipal council following review of the historical assessment.»

La séance est suspendue à 21 h 41 et reprend à 21 h 44.

Le maire demande si un conseiller souhaite appuyer la proposition d'amendement du conseiller Pascal Brault.

La proposition d'amendement du conseiller Pascal Brault n'ayant reçu aucun appui, elle n'est pas soumise au vote des membres du conseil municipal.

Le débat est ouvert sur la proposition principale.

Le maire demande le vote sur la proposition principale.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette résolution.

CM2404 217

7.3 Mise à jour de l'inventaire des panneaux de signalisation sur le territoire de la Cité de Dorval – Avril 2024

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2208 376 adoptée le 22 août 2022, le Conseil a octroyé au Groupe Trifidele contrat pour des services d'acquisition de données géospatiales, de la signalisation et du marquage sur le territoire de la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE suite à la réception des données du Groupe Trifide et des autres services, le coordonnateur de la géomatique du Service du génie a mis à jour les données de la signalisation ainsi que du marquage de la Cité;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER tels que soumis, les plans datés du 11 mars 2024 illustrant la signalisation à jour du territoire de la Cité de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 RESSOURCES HUMAINES

CM2404 218

8.1 **Embauche d'une régisseuse sportive temporaire - Service des loisirs et de la culture, Division sports et installations**

ATTENDU les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Division des ressources humaines en vue du comblement du poste temporaire de régisseur(euse) sportif(ve) au Service des loisirs et de la culture, Division sports et installations;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'embauche de Madame Louise Hurteau au poste temporaire de régisseuse sportive au Service des loisirs et de la culture rétroactivement au 8 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 AFFAIRES NOUVELLES

CM2404 219

9.1 **Résolution du conseil municipal de Dorval visant à intégrer le site du 12 Dahlia dans le processus du futur plan des parcs et espaces verts de la Ville de Dorval (Résolution non approuvée par le maire – art. 53 LCV)**

Sur demande du maire, le conseiller Pascal Brault fait lecture de sa proposition :

"Cette résolution vise à officialiser l'importance du 12 Dahlia pour Dorval et à assurer que des études appropriées soient menées pour optimiser son utilisation future.

CONSIDÉRANT que l'exclusion du 12 Dahlia dans l'inventaire officiel des parcs, espaces verts et bâtiments est une omission importante dans l'inventaire des parcs de Dorval.

CONSIDÉRANT que le 12 Dahlia est actuellement un espace vert riverain avec un quai public et qu'il s'agit d'un site précieux pour les résidents de Dorval et les visiteurs ;

CONSIDÉRANT que le 12 Dahlia sert de lieu de réunion du conseil municipal, ce qui souligne son importance centrale dans la vie communautaire de Dorval ;

CONSIDÉRANT que l'inclusion du 12 Dahlia dans l'inventaire officiel des parcs, espaces verts et bâtiments permettrait de garantir la protection et la valorisation de cet espace ;

IL EST PAR LA PRÉSENTE RÉSOLU que le 12 Dahlia soit inclus dans le Plan.... Afin de déterminer la meilleure vocation possible en fonction des besoins et des attentes de la communauté, conformément au mandat(devis) que le conseil a donné à la firme STANTEC."

Le conseiller Christopher von Roretz appuie la proposition principale afin que des discussions puissent avoir lieu.

Le conseiller Christopher von Roretz fait la proposition d'amendement ci-après à la proposition principale :

CONSIDÉRANT que le 12 Dahlia est actuellement un espace vert riverain avec un quai public et qu'il s'agit d'un site précieux pour les résidents de Dorval et les visiteurs ;

CONSIDÉRANT que le 12 Dahlia sert de lieu de réunion du conseil municipal, ce qui souligne son importance centrale dans la vie communautaire de Dorval ;

IL EST PAR LA PRÉSENTE RÉSOLU que le 12 Dahlia soit inclus dans le Plan.... Afin de déterminer de vocations possibles en fonction des besoins et des attentes de la communauté, conformément au mandat(devis) que le conseil a donné à la firme STANTEC."

Le conseiller Pascal Brault appuie la proposition d'amendement afin que des discussions puissent avoir lieu.

Le débat est ouvert sur la proposition d'amendement.

Les conseillers interviennent de part et d'autre.

Le maire demande le vote sur la proposition principale telle qu'amendée par le conseiller Christopher von Roretz :

*SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2404 220

9.2 Résolution afin de rendre publique le plan directeur des pistes cyclables et des corridors scolaires car ils doivent être intégrés au plan directeur des parcs et bâtiments de loisir et culture de la Cité de Dorval

Sur demande du maire, le conseiller Pascal Brault fait lecture de sa proposition :

« CONSIDERANT que le mandat du PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET BÂTIMENTS DE LOISIR ET CULTURE DE LA CITÉ DE DORVAL prévoit l'intégration et la prise en compte du schéma directeur des pistes cyclables et des corridors scolaires

CONSIDÉRANT que Pascal Brault, en tant que responsable de la table de concertation sur les pistes cyclables et les corridors, a été écarté cavalièrement du processus par le maire et le directeur général, sans m[^]me avoir la chance de présenter ses travaux au conseil de ville, en conséquence le responsable de la table de concertation des pistes cyclables et des corridors scolaires n'a aucune idée des plans qui étaient supposés être son seul et unique dossier dont M.Brault est responsable.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil municipal de Dorval demande au directeur général de rendre public le plan directeur des pistes cyclables et des corridors scolaires ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que cette publication inclue toutes les informations détaillées et les étapes de mise en œuvre prévues, afin de garantir l'engagement communautaire et la planification efficace de ces infrastructures vitales pour la ville.

Cette résolution encouragerait la transparence et l'implication communautaire dans le développement des infrastructures cyclables et scolaires de Dorval.»

Le maire demande si un conseiller souhaite appuyer la proposition principale du conseiller Pascal Brault.

La proposition principale du conseiller Pascal Brault n'ayant reçu aucun appui, elle n'est pas soumise au vote des membres du conseil municipal.

CM2404 221

9.3 Évaluation historique de l'ensemble du site du 12, avenue Dalhia comme l'exige notre règlement PIIA (Résolution non approuvée par le maire – art. 53 LCV)

Sur demande du maire, le conseiller Pascal Brault fait lecture de sa proposition :

« Considérant qu'il n'y a pas eu d'évaluation historique de l'ensemble immobilier du 12 Dahlia.

Considérant notre règlement PIIA, règlement RCM 60c-2015 l'évaluation historique de l'ensemble de l'évaluation historique de l'ensemble du couvent 12 Dahlia,

*Considérant que lors du conseil municipal de mai 2022, résolution 3.4, il y a eu un changement de statut du 12 Dahlia
(Présenté comme une correction d'une erreur non précisée dans une motion du conseil municipal concernant les panneaux solaires).*

Considérant qu'il n'y a pas eu de discussions sur la vocation du 12 Dahlia

Considérant qu'il n'y a pas eu de consultation publique sur la vocation du site des 12 Dahlia afin que la population puisse s'y retrouver.

Je propose que la présentation des scénarios de l'administration conseil municipal soit rendue publique. et que la population soit invitée à une convocation publique pour être consultée sur la vocation future du site du 12 Dahlia.»

Le conseiller Christopher von Roretz appuie la proposition principale afin que des discussions puissent avoir lieu.

Le conseiller Christopher von Roretz fait la proposition d'amendement ci-après à la proposition principale :

« Propose que nous déterminions si d'autre évaluation historique du 12 Dahlia sont nécessaires par les règlements existants de la Cité de Dorval »

Le conseiller Jean-François Leroux appuie la proposition d'amendement afin que des discussions puissent avoir lieu.

Le débat est ouvert sur la proposition d'amendement.

Les conseillers interviennent de part et d'autre.

Le maire demande le vote sur la proposition principale telle qu'amendée par le conseiller Christopher von Roretz :

Le conseiller Jean-François Leroux vote pour la proposition.

Le conseiller Christopher von Roretz vote pour la proposition.

La conseillère Nicole Duchastel vote contre la proposition.

Le conseiller Paul Trudeau vote pour la proposition.

Le conseiller Bob Le Sage vote contre la proposition.

Le conseiller Pascal Brault vote pour la proposition.

La proposition principale telle qu'amendée est ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM2404 222

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée. Il est 22h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement, **à l'exception des résolutions CM2404 219 et CM2404 221 pour lesquelles je me prévaux de mon droit de ne pas les approuver en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.**

MAIRE